PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections
et de l'Administration générale

Arrêté prononçant la dénomination
de la commune de LACANAU
en commune touristique

Le Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du tourisme, notamment ses articles L.133-11, L. 133-12 et R.133-32 et suivants,

VU l'arrêté du 16 avril 2019 modifiant l'arrêté du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

VU l'arrêté du 16 septembre 2010 relatif à la signalétique des communes touristiques et stations classées de tourisme,

VU la délibération du conseil municipal de LACANAU en date du 21 novembre 2024 sollicitant la dénomination de commune touristique,

VU la demande de M. PEYRONDET, Maire de LACANAU, en date du 27 novembre 2024 sollicitant la dénomination de commune touristique, reçue en Préfecture le 12 décembre 2024, complétude reçue le 21 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que la commune de LACANAU remplit les conditions pour être dénommée commune touristique ;

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La Commune de LACANAU est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Bordeaux, soit par voie postale au 9, rue Tastet - BP 947 - 33063 BORDEAUX, soit par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-14-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

ARTICLE 3 – Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Lesparre-Médoc, M. le Maire de Lacanau et toutes autorités de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 21 FEV. 2025

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale

Aurore LE BONNEC

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250415-DL09042025-14-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025